



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2024-1120  
CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX  
ET MANDATS PROFESSIONNELS – EMPRUNT DE 11 071 910 \$**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 25 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le Règlement 2024-1120 concernant l'aménagement de divers bâtiments municipaux et mandats professionnels – Emprunt de 11 071 910 \$.
2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 janvier 2025.
3. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Web de la Ville au [www.ville.baie-comeau.qc.ca](http://www.ville.baie-comeau.qc.ca) sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements principaux – Règlements d'emprunt » ou aux heures habituelles de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

**Baie-Comeau, le 24 janvier 2025**

**Me Clémence Richard, greffière et  
directrice des affaires juridiques par intérim**